

---

---

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

---

**Service des Commissions.**

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. Pierre Roy, président d'âge.* — La commission a, par acclamation, réélu M. Louis Gros, président.

*Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président a remercié la commission pour le nouveau témoignage de confiance qu'elle lui donnait et il a félicité ceux de ses collègues qui avaient été élus ou réélus conseiller général et président de conseil général.

La commission a, par acclamation, réélu les vice-présidents et secrétaires de son bureau qui est ainsi constitué :

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu.

Secrétaires : MM. Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah.

La commission a désigné ceux de ses membres qui, conformément à l'article 18, § 3, du Règlement, la représenteront au cours des travaux de la Commission des Finances pendant l'examen des articles de loi ou des crédits qui ressortissent à sa compétence :

MM.	
Affaires culturelles.....	Jean de Bagneux.
Cinéma, théâtres nationaux.....	Georges Lamousse.
Monuments historiques.....	André Cornu.
Education nationale.....	Paul Pauly.
Relations culturelles et coopération technique .....	Adolphe Chauvin.
Jeunesse et sports.....	Jean Noury.
Information, O. R. T. F.....	Jean Fleury.

Le président a ensuite soumis à la commission, qui l'a adopté, le calendrier de ses travaux jusqu'à l'ouverture du débat budgétaire. Ce calendrier comprendra essentiellement, d'une part les auditions de MM. François Missoffe, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Georges Gorse, Ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, Ministre de l'Education nationale, André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, André Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, d'autre part l'examen et l'adoption des rapports pour avis sur le budget.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. Louis André, président d'âge.* — Appelé à constituer son bureau, la commission — sur la proposition de M. Jager — a été unanime à reconduire par acclamations le président et le bureau sortants :

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-présidents : MM. Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon et Henri Cornat.

Secrétaires : MM. René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot et Jean-Marie Bouloux.

*Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après avoir remercié ses collègues de leur confiance et salué l'entrée à la commission de MM. Bergeal et Mathy (et regretté le départ pour la Commission des Finances de M. Suran), le président a proposé de désigner les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1968. Il a donné connaissance de la liste

de ces rapporteurs lors de l'examen du dernier budget, en signalant que M. Tournan était candidat aux rapports présentés jadis par M. Suran et que M. Schmitt avait déjà été désigné pour remplacer M. Champleboux, décédé.

La liste des rapporteurs s'établit donc ainsi :

	MM.
Affaires économiques.....	Brun.
Agriculture .....	Pauzet.
Equipement et logement :	
Logement .....	Tournan.
Routes et voies navigables.....	Bouquerel.
Ports maritimes.....	Yvon.
Industrie .....	Jager.
Transports :	
Transports terrestres.....	Billiemaz.
Aviation civile et commerciale.....	Pams.
Marine marchande.....	Yvon.
Postes et télécommunications.....	Beaujannot.
Services du Premier Ministre :	
Aménagement du territoire.....	Tournan.
Energie atomique.....	Schmitt.
Plan .....	Longchambon.
Tourisme .....	Golvan.

Le président a fait part, alors, aux commissaires, du calendrier des prochains travaux de la commission et leur a notamment proposé le programme suivant :

— le 17 octobre, audition de M. Ortoli, Ministre de l'Equipement — en commun accord avec la Commission des Lois — à propos du projet de loi d'orientation foncière et urbaine (dont M. Chauty a accepté de prendre le rapport pour avis en remplacement de M. Lalloy, officieusement désigné le 10 mai 1967);

— le 18 octobre, audition de M. Stribick, président, et de M. Clouet, délégué général de la fédération nationale des travaux publics, sur le développement des infrastructures et des équipements collectifs;

— le 19 octobre, audition de M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture, sur le budget de son département ministériel et la politique agricole gouvernementale.

Par ailleurs, les dates des 25 et 26 octobre ont déjà été retenues pour procéder à l'examen du projet de loi d'orientation foncière et urbaine et de la première partie de la loi de finances.

Enfin, M. Abel Sempé a suggéré de se pencher, au cours des prochains mois, sur les problèmes de la forêt française et de l'équipement téléphonique dans notre pays.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. Marius Moutet, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1967-1968. Sur la proposition de M. Berthoin, appuyée par M. Monteil, M. Rotinat a été réélu président. Sur la proposition de M. Marius Moutet, qui a déclaré renoncer à un poste de vice-président, M. Périquier a été élu à sa place. Les autres membres du bureau ont été reconduits ; la commission est donc ainsi constituée :

Président : M. Vincent Rotinat.

Vice-présidents : MM. de Chevigny, Périquier et d'Argenlieu.

Secrétaires : MM. Béthouart, Repiquet et de Lachomette.

La commission a également reconduit le mandat de ses rapporteurs pour avis pour le projet de loi de finances ; ce sont : pour le budget militaire, section commune : M. Ganeval ; section Air : M. Soufflet ; section Forces terrestres : M. de Chevigny ; section Marine : M. Monteil, et, pour le budget des Affaires étrangères : M. Béthouart.

Enfin, la commission a confirmé le mandat de ses délégués à l'Assemblée de l'Atlantique Nord ; ce sont, comme titulaires : MM. d'Argenlieu, Barrachin, Béthouart, Boin, Boulangé, de Chevigny, Ganeval, Monteil et Moutet, et, comme suppléants : MM. Héon, de La Vasselais et Vassor.

#### AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. André Plait, président d'âge.* — Après avoir salué la nomination de deux nouveaux commissaires, MM. Blanchet et Fil, le président a prié la commission de bien vouloir procéder à l'élection de son président pour la session 1967-1968.

M. Roger Menu a été élu président par acclamations.

*Présidence de M. Roger Menu, président.* — Le président a invité la commission à compléter son bureau. Ont été désignés par acclamations :

Vice-présidents : MM. André Plait, Lucien Grand et Léon Messaud.

Secrétaires : MM. Marcel Lambert, François Levacher et Robert Liot.

Au nom de l'ensemble de ses collègues du bureau, le président a remercié la commission pour la marque de confiance qu'elle venait de lui renouveler.

Puis les commissaires ont fixé le programme de leurs prochains travaux.

La commission a également désigné, pour assister aux travaux de la Commission des Finances, en application de l'article 18 du Règlement :

- Mme Cardot (Anciens Combattants) ;
- M. Plait (Affaires sociales, Santé publique) ;
- M. Soudant (Budget annexe des Prestations sociales agricoles).

A la demande de M. Méric, la commission a remis à sa prochaine séance la désignation de son représentant à la Commission des Finances pour le budget des Affaires sociales (Travail et Sécurité sociale).

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. Georges Portmann, président d'âge.* — Convoquée pour se constituer, la commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1967-1968.

Elle a à nouveau porté à la présidence M. Alex Roubert, par acclamations après que M. Portmann eut rappelé l'amitié qui lie les membres de la commission à leur président.

*Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Le président a adressé à la commission ses remerciements pour le témoignage de confiance renouvelée qui vient de lui être manifesté.

Ont été ensuite réélus par acclamations :

Vice-présidents : MM. Masteau, Alric et Coudé du Foresto.

Secrétaires : MM. Brousse, Lachèvre et Carous.

Rapporteur général : M. Marcel Pellenc.

La commission a ensuite procédé à la désignation des rapporteurs spéciaux pour les fascicules budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 1968, dont la liste a été ainsi établie :

I. — DÉPENSES CIVILES

a) Budget général.

MM.

Affaires culturelles.....	Raybaud.
Cinéma .....	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères.....	Portmann.
Coopération .....	Fosset.
Affaires sociales.....	Ribeyre.
Travail .....	Kistler.
Agriculture .....	Driant.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Brousse.
Départements d'Outre-Mer.....	} Louvel.
Territoires d'Outre-Mer.....	

Economie et Finances :

I. — Charges communes.....	} Tron.
II. — Services financiers.....	
Affaires économiques.....	Carous.
Education nationale.....	Mlle Rapuzzi.

Equipement et Logement :

Travaux publics et Transports.....	Suran.
Logement .....	Bousch.
Industrie .....	Alric.
Intérieur .....	Masteau.
Rapatriés .....	Armengaud.
Jeunesse et Sports.....	Fortier.
Justice .....	Marcel Martin.

Services du Premier Ministre :	MM.
I. — Services généraux.....	Houdet.
Aménagement du Territoire..	De Montalembert.
II. — Information .....	Edouard Bonnefous.
III. — Direction des Journaux officiels .....	} Houdet.
VII. — Conseil économique et social .....	
IV. — Secrétariat général de la Défense nationale.....	
VI. — Groupement des contrôles radio-électriques .....	Fortier.
V. — Commissariat au Tourisme...	Mlle Rapuzzi.
VIII. — Commissariat général du Plan d'Equiperment et de la Productivité .....	Talamoni.
Transports :	
I. — Transports terrestres.....	Courrière.
II. — Aviation civile.....	Coudé du Foresto.
III. — Marine marchande.....	Lachèvre.

b) **Budgets annexes.**

Imprimerie nationale.....	Bardol.
Légion d'honneur.....	} Paul Chevallier.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Henneguelle.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

*Armées.*

a) **Budget général.**

Dépenses ordinaires des services militaires.	Schleiter.
Dépenses en capital des services militaires.	Maroselli.

b) **Budgets annexes.**

Service des Essences.....	Courrière.
Service des Poudres.....	Colin.

\*\*

Comptes spéciaux du Trésor.....	Descours Desacres.
Office de Radiodiffusion-Télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964).....	Edouard Bonnefous.

M. Henneguella a été désigné comme membre de la Commission supérieure des Caisses d'épargne, en application de l'article 22 du Code des Caisses d'épargne, en remplacement de M. Bernard Chochoy, élu député.

Conformément à l'article 22 bis du Règlement et en application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, ont été habilités pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte :

MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Alric, Armengaud, Edouard Bonnefous, Bousch, Coudé du Foresto, Courrière, Driant, Houdet, Lachèvre, Louvel et Mlle Rapuzzi.

La commission a demandé à être saisie pour avis de la proposition de loi (n° 364, session 1966-1967), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention.

M. Armengaud a été désigné :

- comme rapporteur pour avis de cette proposition de loi ;
- comme rapporteur de la pétition n° 25.

La commission a enfin arrêté le programme de ses travaux qui commenceront dès le lendemain, jeudi 12 octobre, par un exposé de M. Pellenc, rapporteur général, sur la situation économique et financière et l'audition de M. Robert Boulin, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, sur le projet de loi de finances pour 1968. Les séances se poursuivront sans interruption jusqu'au 14 novembre pour l'examen des divers fascicules budgétaires.

**Jeudi 12 octobre 1967.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a entendu l'exposé de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur les principales données de l'économie française à l'automne 1967 et sur les dispositions contenues dans les ordonnances relatives à l'emploi et à l'intéressement.*

Après avoir noté que notre production industrielle ne progresse plus depuis des mois, l'indice 153 enregistré au mois d'août 1967 étant le même que celui atteint en septembre 1966,

M. Marcel Pellenc souligne que les graves difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi (environ 400.000 chômeurs), la progression ralentie des revenus, l'accélération de la hausse des prix — 3 p. 100 au moins au lieu des 2,3 p. 100 attendus — compte tenu du relèvement des tarifs publics et de la diminution des prestations sociales, ne peuvent que retarder la reprise de l'expansion car elles tendent à alourdir les charges pesant sur les entreprises et à diminuer le pouvoir d'achat des ménages. L'absorption des ressources du marché financier par les emprunts publics, l'émission très active de bons du Trésor, enfin l'application de la politique de vérité des prix contribuent également au ralentissement de notre croissance. Celle-ci ne paraît pas, dans ces conditions, pouvoir reprendre une progression suffisamment vigoureuse pour atteindre même le taux de 4,2 p. 100, annoncé par le Gouvernement, bien que ce taux soit le résultat de deux abattements successifs effectués dans le courant de l'année sur le taux originel de 5,3 p. 100.

Analysant ensuite les dispositions contenues dans les ordonnances, le rapporteur général observe que la nécessité des mesures concernant l'emploi ne se manifeste que parce qu'il faut apporter d'urgence des correctifs aux difficultés actuelles de notre économie. Si les dispositions adoptées constituent, en droit, un progrès appréciable pour les salariés, elles risquent de produire, dans la conjoncture actuelle, des effets malencontreux, notamment parce qu'elles doivent entraîner des charges supplémentaires pour des entreprises en pleine stagnation. Il est évident aussi que les possibilités offertes en vue d'améliorer la formation professionnelle ne peuvent contribuer à apporter une solution au problème de l'emploi que dans la mesure où de nouveaux postes de travail seront créés.

Au sujet de l'ordonnance sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises, le rapporteur général a indiqué qu'elle est décevante dans la forme car l'extrême complexité du calcul de l'intéressement ne facilitera pas la compréhension du système par les travailleurs qui risquent d'y trouver une raison supplémentaire de méfiance. Elle est aussi décevante sur le fond car l'examen des mesures adoptées laisse une impression de malaise. Elle établit en effet une disparité entre les salariés selon leur employeur. On peut même s'interroger sur les conditions de son application dans un proche avenir.

Au terme de cette analyse de la situation économique, M. Marcel Pellenc, constatant qu'il semble difficile d'expliquer la stagnation actuelle uniquement par l'affaiblissement de la

conjoncture internationale, a souligné que l'Allemagne, plongée dans une récession plus sévère que la nôtre, réalise cependant un chiffre record d'exportations alors que notre pays, rencontrant sur la plupart des marchés étrangers des concurrents plus dynamiques ou mieux armés, a du mal à contenir l'assaut mené sur notre propre marché : la balance de nos échanges extérieurs a en effet connu, depuis le début de 1967, un fléchissement important et pour les sept premiers mois de cette année, le taux de couverture se situe à 90,6 p. 100 contre 93,3 p. 100 pour la période correspondante de l'année dernière. On est dès lors fondé à se demander si la cause véritable de cette situation n'est pas la cherté de nos produits et si une reprise de l'économie allemande ne sera pas plus profitable à nos autres partenaires qu'à nous-mêmes.

Quoi qu'il en soit, si la croissance de notre économie est aussi étroitement soumise à des aléas extérieurs, c'est la preuve que notre pays ne peut guère prétendre avoir encore une politique économique qui lui soit propre.

Aussi, vouloir relancer l'expansion par l'exportation est aléatoire dans la mesure où nos activités exportatrices n'ont pas été préalablement mises en état de compétitivité. Il apparaît donc urgent de mener des actions de force dans deux autres directions : la relance par la consommation intérieure et la relance par l'accroissement de l'investissement productif. Deux moyens simples sont à la disposition du Gouvernement, à savoir l'allégement fiscal, dont les Etats-Unis, par exemple, ont su tirer un regain d'expansion, combiné avec une diminution sensible des charges budgétaires improductives qui pèsent sur notre économie.

Les craintes d'inflation ont jusqu'ici empêché d'utiliser ces moyens mais on peut se demander si cette peur ne risque pas de produire des effets plus graves que l'inflation elle-même et de conduire à une stagnation prolongée.

A la suite de l'exposé de M. le rapporteur général, un large débat s'est ouvert sur les problèmes économiques et financiers de notre pays. MM. Alex Roubert, président, de Montalembert, Bousch et Armengaud sont intervenus dans la discussion.

*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a procédé à l'audition de M. Robert Boulin, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, venu lui présenter le projet de loi de finances pour 1968, M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des

Finances, devant, le jeudi 19 octobre, définir devant la commission la place de ce projet dans l'ensemble de la politique économique et financière du Gouvernement.

Le secrétaire d'Etat a souligné les caractéristiques du projet de budget, qui découlent des éléments conjoncturels : pour la première fois depuis plusieurs années, le budget comporte une impasse ; il doit contribuer à mettre l'économie française en état d'affronter les échéances européennes, apporter un soutien prudent à l'économie et, enfin, pallier l'accroissement du chômage structurel qui s'est fait jour au cours de l'année.

Les dépenses d'investissement accrues doivent contribuer à la relance de l'économie, tandis que plusieurs mesures d'allègement fiscal ont pour but de stimuler la consommation.

Une reprise devrait apparaître dès la fin de la présente année, à défaut de laquelle le Gouvernement serait amené à prendre de nouvelles mesures de relance.

Enfin, l'extension de la T. V. A. apporte un élément d'incertitude dans le niveau des prix et dans celui des ressources fiscales pour 1968.

Le budget est équilibré en ce qui concerne le « dessus de la ligne » et présente un déficit pour ce qui concerne le « dessous de la ligne » ; il revêt donc un aspect nouveau par rapport à la doctrine appliquée ces dernières années.

La croissance de la dépense de l'ordre de 10 p. 100 est supérieure à celle du produit intérieur brut, l'accroissement des dépenses d'investissement entraînant fatalement une augmentation des dépenses de fonctionnement mais l'effort fait en faveur des investissements publics doit profiter à l'ensemble de l'économie. Les prévisions du V<sup>e</sup> Plan sont largement dépassées dans les secteurs de la recherche, des télécommunications et de l'agriculture, notamment, alors que les crédits prévus restent inférieurs à ces prévisions dans d'autres secteurs, en particulier pour les aménagements urbains.

En définitive, les dépenses augmentent chaque année d'une manière normale, mais les aménagements douaniers et fiscaux entraînent une réduction des recettes de l'Etat. Les marges de choix sont donc limitées et conditionnées par les buts poursuivis qui sont, avant tout, l'expansion et l'amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

En conclusion, le secrétaire d'Etat a affirmé que le budget présenté était un budget de remise en ordre, qu'il était sage, prudent et qu'il tenait compte de l'ouverture des frontières.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu aux observations et questions présentées par :

— M. Armengaud, sur le manque de caractère offensif de la politique budgétaire des dernières années, sur l'insuffisance de la recherche industrielle, sur les carences du blocage des prix au niveau de la distribution ;

— M. Brousse, sur les crédits en matière de remembrement et d'aménagement foncier ;

— M. de Montalembert, sur la suppression éventuelle de la taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu ;

— M. Marcel Martin qui, sans critiquer le principe de l'impasse, en a critiqué l'utilisation ;

— et M. Descaux Descares, sur le transfert des charges de l'Etat aux collectivités locales.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION,  
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,  
DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 11 octobre 1967.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président d'âge.* — Réunie pour constituer son bureau, la commission a, par acclamations, réélu M. Raymond Bonnefous comme président.

*Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Egalement par acclamations, et sur proposition de M. de La Gontrie, M. Dailly a été nommé à sa place vice-président. Dans les mêmes conditions, les autres membres du bureau sortant, MM. Marcel Champeix et Marcel Prélot, vice-présidents, MM. Gabriel Montpied, Jean Sauvage et Modeste Zussy, secrétaires, ont été reconduits dans leurs fonctions.

Au nom du bureau, le président a remercié ses collègues de leur nouveau témoignage de confiance.

La commission a ensuite procédé à la nomination de MM. Nayrou et Molle en tant que commissaires chargés de suivre les travaux de la commission des finances. Elle a proposé la candidature de M. Courroy à la place de M. Zussy, démissionnaire, comme membre de la commission supérieure des Jeux.

Après avoir confirmé M. Dailly comme rapporteur du projet de loi d'orientation foncière et urbaine (n° 362, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale, elle a décidé d'entendre

M. Ortolì, Ministre de l'Équipement et du Logement, le mardi 17 octobre à 16 heures, l'examen du texte par la commission devant avoir lieu les mercredi 18 et jeudi 19 octobre.

Enfin M. Marçilhac a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 364, session 1966-1967), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER  
UN TEXTE SUR LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A  
PROROGER LES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE LA REGION  
PARISIENNE

**Jeudi 12 octobre 1967.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président d'âge.* — La commission mixte a tout d'abord procédé à la désignation de son bureau.

Elle a nommé M. Raymond Bonnefous, président, M. de Préaumont, vice-président, M. Dailly, rapporteur pour le Sénat, et M. Fanton, rapporteur pour l'Assemblée Nationale.

*Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Sur la proposition de ses rapporteurs, la commission, constatant que la proposition de loi est devenue sans objet, décide, à l'unanimité, de ne pas proposer de texte commun.